



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 29 juin 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 08 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée  
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina  
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

**ABSENTS :**

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

**QUORUM : 21**

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 08 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°8 Platerie – Isolation – Faux-Plafond, notifié le 03/01/2025 à l'entreprise SARL ROSSI FRERES PEINTURES sise 20600 BASTIA (SIRET : 439 575 523 00022), pour un montant initial de 509 891.50 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 6 847 € HT correspondant à une augmentation de 1.34 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et application de flocage CF 1H en plafond du local CTA + ECS en substitution du plafonds coupe-feu prévu au marché : 5 548 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de contre cloison CF 1H périphérique locaux CTA + ECS sur environ 60 cm en partie haute non prévu au dossier de consultation des entreprises : 1 300 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la réalisation de soffites dans les vestiaires et douches collective : 6 615 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de cloisons hydrofuge dans le local douche collective en raison d'une hauteur sous plafonds disponible et constatée en phase d'exécution non conforme à la hauteur sous plafonds mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises : 1 540 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés au démontage des cloisons dans le local douche collective pour réalisation caniveau : 580 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de retombées pour habillage poutre métallique et adaptation faux plafond 600 x 600 RDC : 2 590 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la création de coffre (allège) placoplâtre en remontée sous MN 01 : 1 035 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de BA 13 collée local Syndicat : 297 € HT*
- *Suppression de la prestation du marché chapitre au DPGF : 8.2.4.2.1 Plafonds coupe-feu EI60 + laine en 200mm : Rez de chaussée plafond du local CTA + ECS + remise commerciale de 8 €, en substitution du plafonds coupe-feu prévu au marché : - 6 848 € HT*

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 08 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

- Moins-value liée à la suppression des cloison Feu EI120 du local OM suite aux modifications du RDC, DPGF : 8.2.3.2.1 système type 120/70 + laine 70 mm 1BA25 par face : - 1 785 € HT
- Moins-value liée à la suppression de l'encoffrement EI120 dans le local OM suite aux modifications du RDC, DPGF : 8.2.5.2.3 Encoffrements des gaines techniques 1BA25 + 1BA13 + isolant 45 mm EI 120 : - 425 € HT
- Moins-value liée à la demande du bureau de contrôle de supprimer les écrans de cantonnement DPGF : 8.2.5.2.3 Encoffrements des gaines techniques 1BA25+ 1BA13 + isolant 45 mm EI 120 : - 3 600 € HT

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2026 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 08 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 6 847 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

-Que l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 08 entraîne une plus-value de 6 847 € HT correspondant à une augmentation de 1.34 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 539 068.5 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**